

Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 17 mars 2021

N° 2021/7

Relatif à un alignement individuel

Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu la volonté de constater la limite de la voie publique, Voie Communale nommée n° 11, au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique relevant de la domanialité publique routière Non Cadastree et les parcelles cadastrées C n°726-499,

Vu le plan de délimitation de la propriété des personnes publiques annexé au présent arrêté et dressé en date du 16/03/2021 par M. Pierre CHAILLOU - Géomètre-Expert au cabinet AIR&GEO et inscrit au tableau du conseil régional d'ANGERS sous le numéro 06189.

ARRÊTE

Article 1 : La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la ligne :

118 (borne nouvelle en plastique) - 106 (angle de bâtiment)

Le plan susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 : La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.

Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

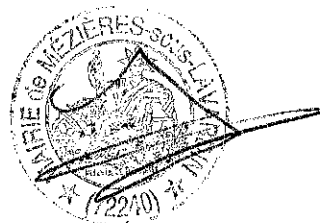
Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au(x) riverain(s) concerné(s) et à M. Pierre CHAILLOU, géomètre expert.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à MEZIERES SOUS LAVARDIN, le 17/03/2021.

Le Maire,

Signature



Diffusions :

- Aux riverains
- Affichage devant la mairie
- M. CHAILLOU géomètre expert